

**COMMUNE DE SOULAIRE ET BOURG**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2015**

**COMPTE RENDU**

*L'an deux mil quinze, le vingt du mois d'avril à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Soulaire et Bourg se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances, en session ordinaire, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur RAIMBAULT Jean-François, maire.*

*Présents : Mmes BLOT Chantal – ELOY Angélique – LEGRAND Lyne - TOULLIER Marina – CHAUVEAU Isabelle – RAIMBAULT Valérie et Mrs RAIMBAULT Jean-François – GARNIER Jean-Luc – PINEAU Didier - LANDRAU Stéphane - PICARD TIGNON Mickaël – PREDONZAN Franck – GUYNOISEAU Jean-Michel – RICHARD Nicolas*

*Absent excusé : Mr BOURGEOIS Philippe qui a donné pouvoir à Mme ELOY Angélique*

*Secrétaire de séance : Mme LEGRAND Lyne*



**1) *Approbation du compte rendu du conseil municipal du 23 mars 2015***

Le procès-verbal de la séance du 23 mars 2015 est approuvé à l'unanimité.

**2) *Convention « mission conseils en énergies » avec le SIEML***

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la convention entre Soulaire et Bourg et le SIEML, afin de faire réaliser un audit énergétique par le bureau d'études TH2i sur le site de la salle Éric Tabarly pour un montant de 3 500 € HT dont 20 % du montant TTC resteront à la charge de la commune, soit 840 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la convention entre Soulaire et Bourg et le SIEML
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention
- AUTORISE et MANDATE Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération

**3) *Versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations d'extension de l'éclairage public du chemin piéton (entre la place de la Découverte et la rue du Coteau des Chênes), (hors secteurs d'habitations et d'activités), (339-15-01)***

Vu l'article L 5212-26 du CGCT,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEML en date du 12 octobre 2011 décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le versement d'un fonds de concours au SIEML pour l'opération suivante : extension de l'éclairage public (hors

secteurs d'habitations et d'activités) du chemin piéton entre la place de la Découverte et la rue du Coteau des Chênes. Le montant de la dépense s'élève à 8 169,45 € HT, le taux du fonds de concours étant de 75 %, le montant du fonds de concours à verser au SIEMML est de 6 127,09 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le versement du fonds de concours au SIEMML dans le cadre de l'opération d'extension de l'éclairage public (hors secteurs d'habitations et d'activités) du chemin piéton entre la place de la Découverte et la rue du Coteau des Chênes.
- AUTORISE et MANDATE Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération

**4) Décision modificative budgétaire n° 1**

Afin de pouvoir régler certaines interventions du SIEMML, des ajustements sont nécessaires sur le budget primitif 2015.

Ainsi une décision modificative doit être prise en ce sens.

Monsieur le Maire présente la décision modificative budgétaire comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
(Dépenses imprévues)	<b>020</b>	-10 000,00 €
(Bâtiments et installations)	<b>204172</b>	10 000,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative budgétaire n° 1
- AUTORISE et MANDATE Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération

**5) Régulation des collections de la bibliothèque**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles qui régissent les modalités de désaffectation et d'aliénation des biens du patrimoine communal,

Considérant qu'il est nécessaire de valoriser une politique de régulation des collections de la bibliothèque municipale,

Considérant les directives de la bibliothèque départementale de Maine et Loire,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de définir comme suit les critères et les modalités d'élimination des ouvrages n'ayant plus leur place au sein des collections de la bibliothèque municipale, à savoir :

- mauvais état physique ou contenu manifestement obsolète : les ouvrages éliminés seront détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler

- nombre d'exemplaires trop important par rapport aux besoins : les ouvrages éliminés pour cette raison seront proposés à la vente auprès de la population locale, l'argent récolté ira à l'association de la bibliothèque pour le renouvellement des collections, les invendus seront donnés à des institutions qui pourraient en avoir besoin ou à défaut détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler

Dans tous les cas, l'élimination des ouvrages sera mentionnée par un procès-verbal, et les documents annulés sur les registres d'inventaire.

Madame JACOB Christine, responsable de la bibliothèque municipale, sera désignée pour procéder à la mise en œuvre de la politique de régulation des collections telle que définie ci-dessus, et signer les procès-verbaux d'élimination.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la mise en œuvre de la politique de régulation des collections de la bibliothèque
- AUTORISE et MANDATE Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération

Tour de table :

Jean-François Rimbault : il est possible qu'on se défasse de chemins communaux inutiles, qui sont une charge pour la commune, comme celui de la Gibaudière, qui est entretenu 3 fois par an, on en reparlera d'ici quelque temps. L'objectif de la vente est que le coût de l'acte de vente et du bornage soient pris en charge par l'acheteur, soit environ 850 € + 450 €. J'ai saisi le juriste d'ALM pour nous expliquer la démarche à suivre.

Ailleurs, les chemins de randonnées sont entretenus par des associations et cela est remboursé par ALM, pourquoi ne pas faire pareil ? Ainsi les chemins seraient entretenus, cela fournirait du travail à une association de personnes en réinsertion et la charge de travail serait ôtée à nos agents communaux.

Merci de me dire qui se rendra à la rencontre du 28 avril 2015 au sujet de l'éventuelle création d'une commune nouvelle, réunion qui se déroule à 20h30, à Feneu, au centre culturel.

Il y aura une réunion publique sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal le 30 avril 2015, à 20h, à la salle Éric Tabarly.

La signature de l'acte de vente entre la commune et Monsieur et Madame Coste se fera le 30 avril 2015, à 17h.

Nous sommes en pleine réflexion pour l'achat d'une nouvelle tondeuse, en effet, le tracteur est en mauvais état, il a 15 ans, 4600h et nous en avons pour plus de 5000 € de réparations, cependant c'est le matériel approprié pour 25000 m<sup>2</sup> de terrain à tondre. Mais un tracteur comme celui-ci coûte entre 35000 et 40000 €, sans équipement, d'où l'intérêt de tout de même le réparer en attendant.

Mickaël Picard Tignon : pourrait-on l'acheter en commun avec une autre commune ?

Jean-François Raimbault : certaines communes n'ont pas forcément assez de surface à tondre pour utiliser un tracteur et les contraintes qui en découlent doivent être prises en compte. Aujourd'hui nous allons conserver le tracteur et passer à une tondeuse, les polyvalences ne marchent plus beaucoup. On fera une analyse des propositions commerciales au prochain conseil municipal.

Didier Pineau : le fond vert pour le budget sur le « flash info » rend les informations à peine visibles.

Jean-François Raimbault : nous adopterons une charte de couleur la prochaine fois pour le budget et nous ferons seulement des bandeaux de couleur.

Marina Toullier : avez-vous envoyé des bulletins communaux aux annonceurs ?

Jean-François Raimbault : oui cela a été fait.

Marina Toullier : la réunion du 6 mai 2015 pour les élus sur le passage d'ALM en Communauté Urbaine est-elle intéressante ou pas nécessaire ?

Jean-François Raimbault : il n'est pas toujours évident d'y trouver des réponses à ses questions.

Lyne Legrand : mais souvent les présentations amènent des questions ...

Jean-François Raimbault : un courrier sera envoyé à ALM sur leur proposition d'un passage tous les 15 jours pour les ordures ménagères, on s'orienterait à répondre qu'on resterait sur le service actuel, pas de baisse de qualité alors qu'on paye toujours plus. Le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères était en 2014 de 13,83, il va passer en 2015 à 12,52 puis en 2016 à 12,45.

Vous allez recevoir par mail un compte rendu de réunion en urbanisme, notamment sur le zonage des futures parcelles constructibles, si des questions vous viennent, n'hésitez pas à revenir vers moi.

Chantal Blot : pour la fête de la nature peut-on mettre la banderole à l'entrée de la commune ?

Jean-François Raimbault : oui bien sûr.

Stéphane Landrau : la fête de la nature se déroulera du 22 au 24 mai 2015. A 20h30 le 22 mai, il y aura une projection de photos de Francis Cauet sur les oiseaux de nos territoires, salle Éric Tabarly et une randonnée le 24 mai. La projection et la randonnée sont gratuites.

Jean-François Raimbault : c'est une fête labellisée et reconnue par ALM, de plus il y a une activité sur plusieurs territoires.

Chantal Blot : des flyers seront distribués dans toutes les boîtes aux lettres.

Stéphane Landrau : je reviens d'une formation pour les élus référents de la sécurité routière : il faudrait mettre une ligne de recommandation au sujet de la consommation d'alcool sur les contrats de location des salles communales ; la réglementation sur la publicité va changer au

mois de juillet, les encarts et les banderoles ce serait fini et la publicité, même sur les parcelles privées, serait interdite.

Nicolas Richard : la troupe de théâtre qui sera présente cet été sur la commune a réalisé des tracts.

Jean-François Rimbault : j'ai rendez-vous le 27 avril avec le chargé de communication de la troupe de théâtre, il y aura une communication sur « le temps est incertain, mais on joue quand même ».

Une rencontre est prévue avec les agriculteurs qui exploitent des terres sur la commune.

La comptable employée par la mairie étant partie, nous allons la remplacer par une personne avec un profil rentrant dans le cadre d'un contrat d'aide à l'emploi, comme une jeune personne avec au minimum un BEP en comptabilité et des connaissances en informatique.

Marina Toullier : il n'y pas de retour du recensement de la population ?

Jean-François Rimbault : non pas encore, on va certainement encore attendre un peu. Mais plus il y a de population et plus nous aurons de dotation.

**L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h55.**